

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 MARS 2007**

---

Présents : M. Jean-Pierre JORCIN – Me Cécile BURDIN – MM. Cosme DAMÉ – Jacques FINIELS – Me Emma GAGNIERE – MM. Vincent GAGNIERE – Daniel GARNIER – Gilbert PILLOUD – Guy SUIFFET – Albert TOURT –

**Attribution des marchés de travaux**

- Aménagement des rues du Ventier et des Ruchers

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert lancé pour la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation des rues du Ventier, des Ruchers et transversales, 2 offres sont parvenues en mairie.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 6 février 2007 et a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de l'Entreprise Louis GRAVIER pour un montant de 572 112.80 € HT soit 684 246.91 € TTC.

Le Conseil Municipal :

**AUTORISE** le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce marché et en particulier l'acte d'engagement avec l'Entreprise Louis GRAVIER.

- Agrandissement du cimetière

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 5 mars pour procéder à l'ouverture des 8 plis parvenus en mairie et a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot, à savoir :

- Lot 1 – Terrassement, maçonnerie gros œuvre :  
Entreprise MARTOÏA pour 384 284.71 € HT, soit 459 04.51 € TTC,
- Lot 2 – VRD, aménagement :  
Entreprise MARTOÏA pour 54 578.85 € HT, soit 65 27630 € TTC,
- Lot 3 – Serrurerie :  
METALLERIE MAURIENNAISE pour 24 842.00 € HT, soit 29 711.03 € TTC.

Le Conseil Municipal :

**AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux et en particulier les actes d'engagement avec les entreprises retenues.

- Aménagement de l'entrée de village

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 mars, après avoir procédé à l'examen des 8 plis parvenus en mairie, a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot, à savoir :

- Lot 1 – Génie Civil :  
Entreprise MARTOÏA pour 368 765.58 € HT, soit 441 043.63 € TTC,
- Lot 2 – Eclairage Public :  
Entreprise CITEOS BRONNAZ pour 39 313.50 € HT, soit 47 018.95 € TTC,
- Lot 3 – Plantations :  
CHOLAT pour 10 555.00 € HT, soit 12 623.78 € TTC.

Le Conseil Municipal :

**AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux et en particulier les actes d'engagement avec les entreprises retenues.

### **Etude pour la réhabilitation des bâtiments du camping**

A la suite du diagnostic réalisé par l'Agence Touristique Départementale sur le camping, une consultation a été lancée pour une étude d'aménagement des bâtiments existants.

Dans le cadre d'un projet de modernisation, cette étude proposera :

- la réhabilitation du bureau accueil (agrandissement et création d'un espace extérieur type terrasse bois),
- la réhabilitation du bloc sanitaire et de son annexe,
- la transformation d'un bâtiment sanitaire existant en salle d'accueil et d'animation.

Le dossier de consultation a été demandé par quatre bureaux d'architecture. Parmi eux deux ont remis une offre.

Le Conseil Municipal :

- ↳ **DECIDE** de retenir le Cabinet CHAMBRE et VIBERT pour un montant de 6 870.00 € HT soit 8 216.50 € TTC,

### **Demande de subvention pour le renouvellement du réseau AEP rues des Jardins, du Ventier, des Ruchers et transversales**

La 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de réhabilitation des rues des Jardins, du Ventier, des Ruchers et de leurs transversales a été réalisée en 2005 et 2006. La 2<sup>ème</sup> tranche sera réalisée en 2007.

Un dossier de demande de subvention pour la réfection du réseau AEP a été déposé auprès du Conseil Général de la Savoie. Une aide financière a été accordée pour la 1<sup>ère</sup> tranche, toutefois la 2<sup>ème</sup> tranche n'a pu être retenue pour la programmation 2007. Aussi, le Maire propose de maintenir cette demande pour la programmation 2008.

Le coût des travaux restant à réaliser pour cette tranche est évalué à 115 197 € HT et ils peuvent être subventionnés par le Département à hauteur de 22 %.

Le Conseil Municipal :

- ↳ **SOLLICITE** auprès du Conseil Général de la Savoie le maintien du dossier de demande de subvention pour l'achèvement de la réfection du réseau AEP des rues des Jardins, du Ventier, des Ruchers et leurs transversales,
- ↳ **SOLLICITE**, en raison de la nécessité de réaliser ces travaux en période d'été, l'autorisation de démarrage anticipé des travaux.

### **Fort de Ronce 2<sup>ème</sup> tranche**

Un dossier de demande de subvention a été déposé en juillet 2004 pour la poursuite des travaux de restauration et sécurisation du Fort de Ronce. Le montant de ces travaux est évalué à 1 360 000 € HT. Des aides financières ont été accordées par l'Etat au titre du FNADT (20%) et par le Département (20% sur une partie des travaux). A l'époque le dossier avait été refusé par l'Europe.

A ce jour, un reliquat sur les crédits européens pour une participation à hauteur de 40% pourrait être obtenue à condition que le montant des travaux soit inférieur à 1 000 000 €. Un dossier de demande de subvention correspondant à 998 000 € HT pour les 2 premières phases de travaux sera déposé auprès de la cellule Europe, et une subvention complémentaire sera sollicitée auprès du Conseil Général.

Les travaux doivent être réalisés en 2007 et 2008. Aussi, une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre doit être lancée. Les travaux seront exécutés dans le cas d'un financement à hauteur de 80%. Ils permettront une totale sécurisation du fort.

### **Instauration des périmètres de protection des captages (Grand Croix, Fontainettes, Herbefin).**

Un courrier de la DDASS rappelle l'obligation d'instaurer des périmètres de protection autour des points de prélèvement d'eau en application du code de la santé publique. Les démarches

nécessaires à la régularisation des captages d'Herbefin, Grand Croix et du Plan des Fontainettes doivent être engagées.

Pour mener à bien cette opération, tant pour la phase administrative que pour la réalisation des travaux de protection, la commune peut bénéficier des aides financières du Conseil Général et de l'Agence de l'eau à hauteur de 60%.

Le conseil décide de confier au bureau d'études EDACERE une mission pour l'établissement de dossiers techniques en vue de l'autorisation de prélèvement et de la mise en place des périmètres de protection (15 800 € HT) ainsi qu'une mission de maîtrise d'œuvre au niveau avant-projet pour les travaux de protection du forage d'Herbefin (5 900 € HT).

### **Base de voile du Mont-Cenis**

Une convention a été passée avec EDF en date du 19 septembre 2006 pour l'exploitation touristique et nautique de la retenue du Lac du Mont-Cenis. Elle prévoit que la Commune concède l'exploitation des activités autorisées et indique le nom du concessionnaire. Ce dernier ayant changé, il convient de passer un avenant afin d'acter que le nouveau concessionnaire est FUN'ACTIV représenté par Monsieur Nicolas DEPOUILLY.

D'autre part, une convention sera signée entre la commune et la Société FUN'ACTIV afin de porter à sa connaissance les obligations lui incombant dans le cadre de l'activité nautisme sur la retenue du Mont-Cenis.

### **Espace multimedia**

- Tarifs 2007

Les tarifs suivants sont actualisés pour l'année 2007 :

#### Cours collectif inscrit au programme

5€/heure pour les particuliers en formation collective

6€/heure pour les participants « entreprises et collectivités » aux formations collectives

#### Cours individuel

15€/heure

#### Cours à la demande des entreprises et collectivités

25€/heure/personne

Tarif des connexions

Accès WIFI ou à partir du câble réseau : 1€ (limité à 30 mn en cas de forte affluence)

- Forfait 10 mn 1.20 €

- Forfait 30 mn 2.40 €

- Forfait 1 heure 3.60 €

- Forfait 10 heures 25 €

- Forfait 5 heures 12.50 €

- Bénévoles

Le conseil municipal valide la liste des bénévoles qui contribuent au fonctionnement de l'espace multimedia :

Geneviève ACHTE

Cécile BURDIN

Monique DEBORE

Isabelle DEQUIER

Chantal DESMARGERS

Pierre LEVIN

Clotilde LEVIN

Thérèse ZAPILLON

Et autorise le remboursement des frais de déplacement à l'occasion de formations ou autres déplacements à Savoie Biblio. Ces indemnités seront basées sur les taux prévus par arrêté du Ministère de la Fonction Publique en vigueur.

### **Jardin alpin – Actions de communication**

Des actions de promotion vont être mises en place dans le cadre du projet de valorisation et réhabilitation du jardin alpin.

Une consultation sera prochainement lancée pour la réalisation de supports de communication autour de l'identité « jardin alpin du Mont-Cenis » : logo, mascotte, affiches, flyers, brochure, ainsi que pour de la signalétique : panneaux au format 70 X 40, bornes mobiles, plaques botaniques gravées, balises de signalétique directionnelle.

### **Etude signalétique pour la mise en valeur du Plan des Fontainettes**

Une étude pour la valorisation touristique du Plan des Fontainettes a été réalisée par le Conseil Général. Elle dresse un état des lieux des aménagements réalisés sur le site et de ses infrastructures (services, tourisme) et met en évidence une signalétique inadaptée, défailante ou hétérogène.

Cette étude propose une réflexion à mener sur :

- une réorganisation de la signalétique routière, de services et sportive
- la création d'un point info sur le parking des Fontainettes
- la règlementation de la circulation routière à l'intérieur du site (interdiction de circulation vers la pyramide)
- l'accueil du tourisme adapté, la gestion des déchets, la halte des campings cars...

### **Pyramide du Mont-Cenis – Etude d'aménagement**

Le projet de réhabilitation de la pyramide a été inscrit dans le programme de valorisation touristique et culturelle du Mont-Cenis.

L'avis au titre de Leader + doit être rendu le 9 mars et un financement de 50% peut être attendu. Une consultation concernant les aménagements muséographiques pourra alors être lancée. Une subvention de 15 000 € est sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur.

### **Lavoir – Etude d'aménagement**

Le projet d'aménagement de l'intérieur du lavoir est basé sur la thématique de l'eau. Des financements sont possibles au titre d'Eausons agir en Maurienne 50% ou PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) 60%.

Une consultation sera lancée pour les aménagements muséographiques.

### **Questions diverses**

Le conseil municipal

- prend connaissance d'un courrier de Madame Marie-Antoinette GAGNIERE relatif au stationnement d'un bus anglais devant l'Alpazur sur le domaine public et aux inconvénients causés par le moteur qui tourne longuement et à des heures indues alors que le bus est à l'arrêt,
- prend connaissance d'un permis de construire déposé par Monsieur et Madame Cosme BOROT pour la création d'un salon de thé – crèperie, rue du Mont-Cenis,
- s'interroge sur l'organisation du stationnement hivernal après la construction du nouveau pont,
- est informé qu'un grand nombre de personnes sont candidates à l'acquisition d'un lot à Saint Martin.